



MORDANTS À L'EAU

N° VTM 2106

Page	1 sur 1
Version du	19.08.2021
Remplace Version	17.04.2018

Description

Mordants à base d'eau pour bois durs. L'utilisation de colorants spéciaux permet d'obtenir une grande résistance à la lumière. Pour des effets de mordançage sans pores marqués. Ces mordants produisent un effet « teinte négative » sur les bois de conifères. Grâce à leur manipulation ultra simple, ils conviennent pour pratiquement tous les bois de feuillus. Les mordants pour bois durs sont proposés dans plusieurs nuances standard selon le nuancier. Les mordants peuvent être mélangés à loisir les uns avec les autres. Produit livré sous forme liquide ou sous forme de poudre.

Préparation

Bien remuer la teinte liquide avant utilisation.

Application

Les éléments de bois à mordancer doivent avoir été prétraités selon les méthodes établies, c'est à dire lavés à l'eau, éventuellement blanchis, poncés et dépoussiérés. Le mordançage s'effectue à l'aide d'un pinceau de mordançage ou d'une éponge (éponge naturelle). Appliquer généreusement la solution de mordançage dans le sens des fibres du bois. Poursuivre le traitement dans tous les sens, jusqu'à ce que le bois soit uniformément imprégné. Retirer ensuite l'excédent de mordant à l'aide d'une éponge essorée par un mouvement régulier dans le sens des fibres du bois. Le mordant peut aussi être appliqué par giclage.

Séchage

Les surfaces teintées doivent sécher une nuit. Compter jusqu'à 24 heures pour du bois massif.

Traitement ultérieur

Les surfaces traitées doivent être impérativement vernies. Après séchage, les surfaces teintées peuvent être traitées avec tous les vernis standard, aussi bien les vernis à solvant que les vernis diluables dans l'eau.

Remarques

A noter qu'un examen approfondi de la teinte et de l'effet du mordant doit avoir eu lieu avant le début des travaux sur l'ouvrage en bois original prétraité. Ne jamais travailler à partir du récipient de stockage. Veiller à ce qu'aucun objet métallique n'entre en contact avec le mordant. Se référer également à la fiche VTM 2105 « Les sept étapes fondamentales pour un mordançage réussi ».

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées plus haut sont conformes à l'état actuel de nos connaissances. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. Sous réserve de modifications suite aux améliorations techniques. La version la plus récente de cette information est valable. Pour les cas spéciaux, demandez une information technique séparée.